

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 8 MARS 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**DISIGNAZIONI DI I SOCI DI U CUMITATU DI
SURVIGLIANZA DI U CUMITATU D'OPARI SUCIALI DI A
CULLITTIVITÀ DI CORSICA (COSCDC)**

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE
SURVEILLANCE DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE
LA COLLECTIVITÉ DE CORSE (COSCDC)**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de proposer la désignation des membres du comité de surveillance du Comité des Œuvres Sociales de la Collectivité de Corse (COSCdC) conformément à la convention liant la Collectivité de Corse et cette association.

Le COSCdC a pour finalité d'intervenir dans les domaines des activités à caractère culturel, sportif et de loisirs en faveur de ses agents en activité dès lors qu'ils sont adhérents à cette instance.

Ainsi, le COSCdC a pour missions principales :

- des remises tarifaires sur divers services, prestations et ventes,
- l'organisation de voyages, de sorties au restaurant ou autres animations dans les domaines culturels, sportifs ou de loisirs.

Le COSCdC est une association dites « in house », celle-ci doit par conséquent se conformer aux réglementations en vigueur concernant les associations (nationales et Collectivité de Corse) et du fait de son statut « in house » aux mêmes contraintes que les services de la collectivité (marché public, etc...).

Pour ce faire, une convention liant le COSCdC cadre le dispositif de la manière suivante :

« Dans une perspective de fonctionnement optimal et d'une transparence de sa gestion, le comité de surveillance constitué de membres de la collectivité et dirigé par un élu désigné par le Président du Conseil exécutif de Corse, recevra le bureau du COSCdC pour partager les bilans semestriels et la réalisation des objectifs assignés à cette association. ».

Par conséquent, la nomination d'élus au comité de surveillance est nécessaire afin de permettre le bon fonctionnement de cette association dans l'intérêt des agents de la Collectivité de Corse et de garantir le respect des réglementations en vigueur sécurisant ainsi le dispositif.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.